



PPCR : Le MI doit respecter le calendrier prévu !

Le protocole parcours professionnel carrières et rémunération (PPCR) de 2015 devait être mis en place de 2016 à 2020. L'année 2018 devait voir les mesures décidées et cadencées mises en place...

Si le gouvernement a décidé de le mettre en œuvre en intégralité au cours du mandat présidentiel, il a aussi décidé de le décaler d'un an, faisant de cette année 2018 une année blanche.

Les organisations syndicales membres de la FASMI/UNSA ont signé le protocole spécifique du ministère de l'Intérieur le 11 avril 2016. Ce protocole reprend certaines mesures du PPCR mais met également en œuvre un certain nombre de mesures spécifiques pour les agents du ministère de l'Intérieur.

Les syndicats de la FASMI manifestent unanimement leur opposition à cette décision du gouvernement et trouvent ces annonces incohérentes, après le discours du président de la République aux responsables des forces de sécurité, le 18 octobre 2017.

« Le calendrier du PPCR s'en trouvant modifié, les représentants de l'UNSA demandent que le ministère de l'Intérieur soit dérogatoire et que le protocole continue à être décliné comme prévu lors de sa signature.

Je sollicite, que dans ce cadre, la commission de suivi du protocole du 11 avril 2016 soit réunie dans les prochains jours.»

Philippe Capon, Secrétaire Général



UNSA FASMI, le langage de vérité !



FASMI
FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
Affilié à
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS
Tél : 01 71 18 22 94 - Fax : fax@unsapolice.com
Email : unsa@fasmi.fr

Référence : PC-SG/SEC2017-52

Paris, le jeudi 26 octobre 2017

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le protocole parcours professionnel carrières et rémunération (PPCR) de 2015 devait être mise en place de 2016 à 2020.

L'année 2018 devait voir les mesures décidées et cadencées mises en place.

Si le Gouvernement a décidé de le mettre en oeuvre en intégralité au cours du mandat présidentiel, il a aussi décidé de le décaler d'un an, faisant de cette année 2018 une année blanche.

Les organisations syndicales membres de la FASMI/UNSA ont signé le protocole spécifique du Ministère de l'Intérieur le 11 avril 2016. Ce protocole reprend certaines mesures du PPCR mais met également en oeuvre un certain nombre de mesures spécifiques pour les agents du Ministère de l'Intérieur.

Cette annonce du gouvernement génère un trouble important parmi les agents du Ministère de l'Intérieur et interpelle !

Les syndicats de la FASMI manifestent unanimement leur opposition à cette décision du gouvernement et trouvent ces annonces incohérentes après le discours du Président de la République aux responsables des forces de sécurité le 18 octobre 2017.

Le calendrier du PPCR s'en trouvant modifié, les représentants de l'UNSA demandent que le Ministère de l'Intérieur soit dérogatoire et que le protocole continue à être décliné comme prévu lors de sa signature. .

Je sollicite, que dans ce cadre, la commission de suivi du protocole du 11 avril 2016 soit réunie dans les prochains jours.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'assurance de mon plus profond respect.

Bien à vous.

Philippe CAPON

Secrétaire Général
UNSA/FASMI